

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE LA  
VOIE ROMAINE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ENEDIS**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du lundi 19 avril 2021, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau ENEDIS, la circulation sera interdite chemin de la Voie Romaine.

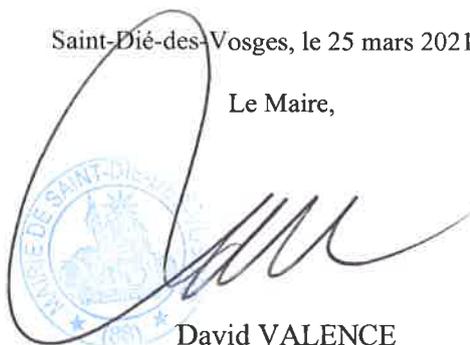
**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

**Article 4** : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 25 mars 2021

Le Maire,



David VALENCE